

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit privé

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 29/11/2015

acte n°36

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit privé

Nom Prénom ELLUL Valérie

A compter du 01/09/2016

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Emplois d'avenir professeur

Autres Renouvellement de 20 heures pour la période du 01/09/2016 AU 28/02/2017 pour occuper des fonctions d'entretien de l'établissement.

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-10, L.421-14, R.421-9, R.421-54

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) :

- le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

Emplois d'avenir professeur

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration
du 26/11/2015
acte n° 31

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom OUATTARA Oumou Valérie

A compter du 01/09/2016

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres quotité de 75% du 01/09/2016 au 31/08/2017

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 3

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 26/11/2015

acte n° 31

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom RODIER Marie

A compter du 01/09/2016

Assistants d'éducation
 Personnels GRETA/Personnels administratifs
 Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap
 Autres quotité de 75% du 01/09/2016 au 31/08/2017

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 26/11/2015

acte n° 31

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom ALBANESE Quentin

A compter du 01/09/2016

Assistants d'éducation
 Personnels GRETA/Personnels administratifs
 Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap
 Autres quotité de 50% du 01/09/2016 au 31/08/2017

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 26/11/2015

acte n° 31

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom PORTMANN Laetitia

A compter du 01/09/2016

Assistants d'éducation
 Personnels GRETA/Personnels administratifs
 Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap
 Autres quotité de 75% du 01/09/2016 au 31/08/2017

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 26/11/2015

acte n° 31

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom LE FEVRE Magda

A compter du 01/09/2016

Assistants d'éducation Accompagnant des élèves en situation de handicap
 Personnels GRETA/Personnels administratifs Autres quotité de 25% du 01/09/2016 au 31/08/2017
 Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 26/11/2015

acte n° 31

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom TEISSIERE Kevin

A compter du 01/09/2016

Assistants d'éducation
 Personnels GRETA/Personnels administratifs
 Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap
 Autres quotité de 75% du 01/09/2016 au 31/08/2017

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit public

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 26/11/2015

acte n° 31

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom Prénom OUATTARA Aicha Flore

A compter du 01/09/2016

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input checked="" type="checkbox"/> Autres quotité de 100% du 01/09/2016 au
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	31/08/2017

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-54
- la loi n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Recrutement des personnels par contrat de droit privé

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 29/11/2015

acte n°36

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit privé

Nom Prénom SOLLAZZO Adrien

A compter du 01/10/2016

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Emplois d'avenir professeur

Autres Premier renouvellement de 20 heures pour la période du 01/10/2016 au 31/03/2017 pour occuper des fonctions d'entretien de l'établissement.

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-10, L.421-14, R.421-9, R.421-54

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) :

- le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

Emplois d'avenir professeur

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2016-2017

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

Gestion des bons de commande pour le fonctionnement de la cuisine centrale.

Documents relatifs aux personnels administratifs et de service affectés à la cuisine centrale.

A

Nom : DRIVET

Prénom : Jean-Michel

Qualité : ADAENES

Fonction : Gestionnaire cuisine centrale

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :11

Année scolaire : 2016-2017

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

Bons de commande du lycée à l'exclusion des contrats et conventions.

Documents relatifs aux personnels administratifs et de service.

Gestion immobilière.

A

Nom :SARTORE

Prénom :Jean-Pierre

Qualité :Directeur de Service

Fonction :Gestionnaire

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :12

Année scolaire : 2016-2017

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

Documents relatifs aux personnels administratifs et de service, en l'absence du gestionnaire.

A

Nom :LITRÉ

Prénom :Eveline

Qualité :SAENES

Fonction :SAENES

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :13

Année scolaire : 2016-2017

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

Tous domaines exceptés ceux relevant des fonctions d'ordonnateur.

A

Nom :BOUKHEROUFA

Prénom :Nora

Qualité :Personnel de Direction

Fonction :Proviseur Adjoint

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :14

Année scolaire : 2016-2017

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

Bons de commande dans le respect des crédits ouverts et de la réglementation, en l'absence du gestionnaire pour les montants inférieurs à 5 000 euros.

A

Nom :GOUGEON

Prénom :Christèle

Qualité :SAENES

Fonction :SAENES

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2016-2017

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

Les conventions de stage des étudiants, leur sécurité sociale, les bourses nationales, les cartes d'étudiants, les certificats de scolarité et les divers documents nécessaires aux étudiants (SNCF, allocations familiales ...).

A

Nom : ARNOUX

Prénom : Christiane

Qualité : Chef des Travaux

Fonction : Chef des Travaux

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :16

Année scolaire : 2016-2017

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

Certificats de fin de scolarité (EXEAT), sanctions, certificats de scolarité.

A

Nom :MORAN

Prénom :José

Qualité :CPE

Fonction :CPE

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0130036U
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PERIER
270 RUE PARADIS
13295 MARSEILLE CEDEX 08
Tel : 0491133900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :17

Année scolaire : 2016-2017

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

Certificats de fin de scolarité (EXEAT), sanctions, certificats de scolarité.

A

Nom :BERTHIER

Prénom :Véronique

Qualité :CPE

Fonction :CPE

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1